

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE

**CHEMINOT** †

MOSELLE  
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 5 OCTOBRE 2023 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

**Présents** : TONDON Jean-Pierre, HENOT François, VINCENT Maria, LORRAIN Christine, SCHMISSER Mickaël, ROBIN Richard, BARTHEL Gérald, BELIN David, JOLY Anne-Lise, KALIS Lionel, MAILLARD Jean-Noël, MATHIEU Isabelle et GRANDJEAN Aurélie

**Absents Excusés** : ALEXANDRE Philippe (pouvoir donné à KALIS Lionel)

**Date de convocation** : 29/09/2023

MAILLARD Jean-Noël est nommé secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil du 06.07.2023 : PV non approuvé par 3 membres du Conseil, madame LORRAIN a voté contre.

Pour information : SCHMISSER Mickaël est arrivé à 20h05 et MATHIEU Isabelle est arrivée à 20h15.

**Délibération n°19 – Transfert de l’actif entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud Messin du bâtiment du périscolaire :**

La Trésorerie de Verny fermant d’ici la fin de l’année, lors d’un mail, la Responsable de la Trésorerie de Verny a évoqué le transfert de l’actif entre la commune de Cheminot et la Communauté de Communes du Sud Messin, il est nécessaire de régulariser toutes les écritures comptables. (Délibération n°9 du 09/06/2020)

Un état des lieux devra être fait avant ce transfert, et le montant de l’actif sera également à communiquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d’approuver ce transfert d’actif.

**2 abstentions  
12 voix pour**

**Délibération n°20 – Convention de mise à disposition de l'Espace Caminétois à la Communauté de Communes du Sud Messin :**

Monsieur le Maire rappelle, depuis le transfert de la compétence Péri-scolaire de la commune de Cheminot vers la Communauté de Communes du Sud Messin, l'Espace Caminétois est régulièrement occupé par l'ensemble du péri-scolaire, les midis pour les repas, les soirs après le temps scolaire ainsi que pendant les centres de loisirs.

Une convention sera rédigée de façon à régulariser cette occupation de l'Espace Caminétois, et le montant alloué à la commune sera versé une fois par an. Cette convention aura un effet rétroactif, et ce, depuis le transfert de la compétence du péri-scolaire de Cheminot vers la Communauté de Communes du Sud Messin à savoir le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**A l'unanimité**

La séance est levée à 22h15.

CM du 05/10/2023

<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Signatures</b>
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	Excusé
BARTHEL	Gérald	3 <sup>ème</sup> adjoint	
BELIN	David	Conseiller	
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	
KALIS	Lionel	4 <sup>ème</sup> adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint	
VINCENT	Maria	2 <sup>ème</sup> adjoint	